

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	8

**CONVOCATION**

Datée	du 28/11/2025
Affichée	le 28/11/2025

**OBJET**

Convention pour participation financière relative aux travaux d'extension du réseau électrique pour le raccordement du poste de refoulement de la nouvelle station d'épuration de Glos-la-Ferrière (La Ferté-en-Ouche)

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-huit novembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**Absent excusé :** Philippe VAN-HOORNE

Monsieur BRIZARD, Vice-Président en charge de l'environnement, rappelle aux membres du Bureau que, par délibération en date du 28 novembre 2024, le marché de travaux de reconstruction de la station d'épuration de Glos-la-Ferrière, commune de La Ferté-en-Ouche, a été attribué à l'entreprise TP BOUTTÉ.

Dans le cadre de ces travaux, une demande de raccordement électrique a été déposée auprès d'Enedis pour l'alimentation du poste de refoulement de la future station. La station étant située dans une zone non desservie par le réseau électrique, des travaux d'extension du réseau électrique sont nécessaires.

Conformément à l'article 33 de la loi sur l'énergie du 7 décembre 2006 et au cahier des charges de la concession, la demande formulée par la collectivité a été transférée à Territoire d'Energie Orne (TE61), autorité organisatrice de la distribution d'électricité et donc compétente en matière d'extension de réseau.

Le TE61 a transmis une convention individuelle, fixant le coût total de l'opération à 56 287 € HT, réparti comme suit :

- 42 480,75 € HT (80 %) pris en charge par le TE61,
- 13 806,25 € HT à la charge de la CDC des Pays de l'Aigle (travaux et maîtrise d'œuvre), budget annexe assainissement affermage.

Elle précise également que :

- tous les documents de communication relatifs à l'opération devront être transmis au service communication du TE61 pour validation préalable ;
- une réception de chantier sera organisée à l'issue des travaux.

#### Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour participation financière aux travaux d'extension du réseau électrique pour le raccordement électrique du poste de refoulement de la nouvelle station d'épuration de Glos-la-Ferrière (La Ferté-en-Ouche),
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe assainissement affermage 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer la ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

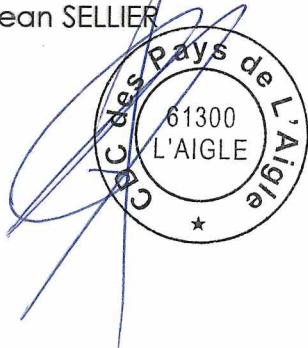
Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20251204-2025-12-04-224-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 12 DEC. 2025  
Publié en ligne le 12 DEC. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20251204-2025-12-04-224-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20251204-2025-12-04-224-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025